



Magnac-sur-Touvre, le 23 janvier 2026

**Chères adhérentes, chers adhérents de "La Truite saumonée",**

**Chers pêcheurs de la Touvre,**

**Tout d'abord merci de la confiance que vous nous témoignez en achetant votre carte de pêche auprès de notre AAPPMA de Magnac sur Touvre "La Truite saumonée".**

**Depuis le début du mandat, chaque année notre nombre d'adhérents progresse** et nous vous en sommes infiniment reconnaissants car cela **confirme votre approbation de la gestion de la Touvre que nous mettons en œuvre**. D'autre part, **grâce à la ristourne que nous percevons** sur la vente des cartes et qui constitue l'essentiel de notre budget de fonctionnement, **nous pouvons réaliser les projets que nous portons pour protéger la rivière et sa population de farios**. C'est plus que jamais indispensable au regard des défis à relever.

L'année 2025 aura encore été une année de pêche compliquée. **La baisse de la population de farios s'est à nouveau confirmée**. Certaines tailles de truites sont plus affectées que d'autres, **notamment les poissons compris entre 25 et 45 cm qui constituent les cibles du grand cormoran**. Les annonces trop précoces de triomphe de la FNPF n'ont pas anticipé le contenu restrictif de l'arrêté ministériel réautorisant les préfets à prendre les arrêtés dérogatoires permettant les tirs de régulation de ce prédateur. En effet, **les conditions d'autorisation des tirs sont devenues si strictes qu'en Charente, si la préfecture a bien publié l'arrêté de régulation, les quotas affectés à chaque cours d'eau ne sont toujours ni établis ni validés**. Autant dire qu'il n'y a actuellement pas de régulation sur nos rivières charentaises or c'est le préalable à une repopulation piscicole.

**En ce qui concerne la saprolégniose, nous pouvons acter une réelle stabilisation à des niveaux bas correspondant à une mortalité normale après fraie**. Cette maladie est toujours présente au moment de la reproduction, c'est sa virulence qui était exceptionnelle. Malheureusement, on peut aussi affirmer avec certitude que **sa régression est corrélée à la forte diminution en 5 ans du nombre de géniteurs**.

La fraie de 2024 est à classer dans les bonnes nouvelles. **Chacun a pu constater une très forte présence de truitelles de 15 à 20 cm permettant d'envisager un avenir meilleur**. C'est tout à la fois la preuve que la reproduction, même avec une plus faible quantité de géniteurs, peut être très abondante et que nos actions sur le milieu ainsi que les pêches de sauvetage annuelles dans le Viville qui permettent aux poissons préservés de rejoindre la Touvre ont porté leurs fruits.

**Nos interventions privilégient désormais l'optimisation de la reproduction des farios dans la rivière :**

- **Nettoyage de zones importantes de frayères recouvertes de sédiments** et donc moins, voire plus du tout, fréquentées pour permettre leur recolonisation par les géniteurs. Ces travaux ont été réalisés par les chevaux attelés à des herse du "Trait charentais" durant 2 jours en octobre 2025 ;
- **Reconstitution du substrat de ponte par rechargement de graviers** dans la partie médiane de la rivière sur d'anciennes frayères abandonnées ;
- **Mise en place et test de divers types de caches** aussi bien pour protéger les adultes que les alevins.

**Afin de renforcer l'impact des travaux sur le terrain, nous avons simultanément lancé un programme de production de truitelles de souche de la Touvre.** Pour cela, il fallait être sûr de disposer de reproducteurs de farios provenant de la rivière. **La 1<sup>ère</sup> génération d'alevins est en phase de grossissement pour constituer nos futurs géniteurs de souche.** Il a fallu plusieurs années pour y parvenir et nous sommes très reconnaissants de l'aide dont nous avons bénéficié dans ce dossier et sans laquelle ce programme n'aurait pas pu être engagé.

**Début 2026 un déversement de goujons au titre de poissons fourrage de la truite a été réalisé** afin de limiter la prédation sur les truitelles par leurs congénères adultes : 50 kg ont été déversés en 7 points. Cette opération est appelée à être renouvelée.

**Je saisis l'opportunité de ce courrier pour vous informer de la création dès l'ouverture de mars 2026 d'une réserve de pêche d'une longueur de 20 mètres à l'amont immédiat du pont de Magnac-sur-Touvre et sur toute sa longueur.**

C'est une avancée majeure pour la protection des géniteurs victimes à cet endroit d'une poignée de pêcheurs irrespectueux de la réglementation qui continuent à prélever les poissons malgré l'interdiction. Désormais tout pêcheur aperçu en train de pêcher en amont du pont sera immédiatement verbalisé.

Nous avons dû recourir à cette mesure coercitive face à l'entêtement de ces contrevenants que la police de la pêche ne parvenait pas à verbaliser en raison de la configuration du lieu. D'autant que **de nombreux pêcheurs nous appelaient pour nous faire part de leur incompréhension face à ces braconniers non sanctionnés.**

Nous serons très vigilants sur ce site sensible et il n'y aura pas de discussion car les limites de cette réserve seront matérialisées de façon à ne pas être contestables.

Cette modification réglementaire sera la dernière du mandat car nous estimons qu'il n'y a rien de plus à ajouter à **la réglementation en vigueur qui a été reconduite en l'état pour 2026.**

Notre garderie a été moins présente en 2025 car ses effectifs étaient passés de 5 à 3 GPP. **La campagne de recrutement lancée en fin d'été nous a permis de reconstituer une équipe de 5 GPP.** Nous espérons que les 2 nouveaux gardes seront opérationnels dès l'ouverture 2026.

**Notre projet d'introduction de l'ombre dans la Touvre a été réactivé et nous recherchons une souche compatible et saine.** Certains pêcheurs estiment qu'il faudrait plutôt s'occuper des truites et ne comprennent pas notre démarche. **Ces 2 espèces ne sont pas concurrentes mais bien complémentaires.** Elles n'ont pas les mêmes modes de vie : l'ombre est un poisson de pleine eau exclusivement insectivore ; la truite a besoin de caches et est dotée d'un régime alimentaire opportuniste, à la fois carnassier et insectivore. **La truite peut aussi être un prédateur de l'ombre qui constituera une de ses cibles, surtout si comme nous l'espérons il arrive à se reproduire. Sa présence permettra aussi de diluer la pression de pêche sur les farios** puisqu'il est toujours visible et très souvent actif.

**La dernière échéance importante de 2026 sera la tenue de l'assemblée générale électorale en fin d'année afin d'élire de nouveaux administrateurs ou d'en reconduire d'anciens pour un nouveau mandat de 5 ans. Seuls les membres actifs, c'est-à-dire titulaires d'une carte de pêche annuelle 2025 ou 2026 de "La Truite saumonée", pourront participer à l'élection du nouveau conseil d'administration.** Nous comptons sur votre présence à cette réunion car c'est un moment fort de la vie de l'AAPPMA et **il est indispensable que vous soyez présents pour élire les candidats que vous jugerez les plus capables de gérer la Touvre** dans tous ses aspects : milieu naturel, population piscicole et halieutisme.

**Je remercie les communes riveraines de la Touvre qui nous font confiance et nous aident dans nos missions.** Cette année nous avons signé des conventions avec 3 communes riveraines qui nous ont confié la gestion de leurs baux de pêche.

**Je vous souhaite en mon nom et en celui des administrateurs, des conseillers techniques et des gardes de pêche de "La Truite saumonée" une très bonne année halieutique 2026 au bord de la Touvre et de continuer à prendre toujours autant de plaisir en pratiquant la pêche de loisir.**

Soyez certains de notre engagement pour la rivière. Bien halieutiquement,

**Franck RAMEZI**

Président de "La Truite saumonée"  
AAPPMA de Magnac-sur-Touvre